naissant la voix d'un nommé Pierre Dujardin, qui avait été employé comme domestique à la ferme Debucquoy, il y a quelques années, ouvrit, sans se méfier.

A peine avait-il pénétré dans la maison, que Pierre Dujardin, car c'était bien lui, bondit sur M. Gallet et lui asséna un coup sur la tête avec une objet contondant.

La victime, qui est douée d'une force peu commune, ne perdit pas son sang-froid et malgré la blessure reçue, fit face à son terrible adversaire qu'il empoigna à bras-le-corps.

Une lutte terrible s'engagea entre les deux hommes, qui roulèrent sur le sol.

A un moment donné, M. Gallet s'aperçut que le bandit essayait de lui placer un mouchoir dans la bouche pour étouffer ses cris. Ayant déjoué cette tentative, M. Gallet envoya au malfaiteur un formidable coup de poing.

Mais le bandit essaya encore de saisir son adversaire à la gorge. La lutte allait se poursuivre mais fort heureusement des voisins arrivèrent.

On se bat chez Adolphe

Rappelons ici que, lorsqu'il était entré, le malfaiteur avait refermé la porte derrière lui ; les voisins n'avaient rien entendu de ce qui se passait. Mais, lorsqu'à 18 h. 30, Mme Leclercq quittait à son tour la maison des époux Gauquier, pour rentrer chez elle, elle perçut un bruit de lutte provenant de l'habitation de M. Gallet. Cette femme s'étonna, d'autant plus qu'elle savait que celui-ci habitait seul. Elle courut donc appeler les voisins, MM. Vuystek et Bautchon, leur déclarant : « qu'on se battait chez Adolphe ».

La maisonnette où s'est déroulée la scène tragique

Les deux voisins coururent tous deux à la maison de M. Gallet. Mais à peine avaient-ils ouvert la porte qu'ils furent bousculés par Dujardin, qui, les ayant entendu venir, avait jugé bon de déguerpir.

MM. Vuystek et Bautchon se mirent alors à la poursuite du bandit, qui put leur échapper à la faveur de la nuit.

A la recherche du bandit

Aussitôt prévenu, M. Leroy, chef de brigade de gendarmerie, à Quesnoy-sur-Deûle, organise toute la nuit des battues dans la commune et fit prévenir les brigades voisines.

Toutes les recherches restèrent infructueuses. Signalons toutefois qu'en s'enfuyant, le malfaiteur perdit sa casquette, qui fut retrouvée.

Le signalement de Pierre Dujardin, qui est âgé de 26 ans, a été envoyé dans toutes les directions. C'est un homme de taille moyenne forte corpulence, cheveux blonds et moustache rousse. Il est vêtu d'un complet gris.

Des renseignements recueillis au cours de l'enquête, il résulte que c'était pour voler que Dujardin avait prémédité son coup.

M. Gallet est un brave ouvrier des champs, n'ayant aucune fortune personnelle et vivant du produit de son travail.

Il avait connu Dujardin il y a environ quatre ans à la ferme Debucquoy où le bandit ne travailla que quelques semaines. Depuis, il l'avait perdu de vue, lorsque le jour du Nouvel An, il le rencontra. Dujardin lui avoua qu'il était sans travail et sans ressources.

C'est probablement à la suite de cette rencontre et croyant que M. Gallet avait de l'argent, qui lui vint vraisemblablement l'idée de commettre un crime pour voler.

Les renseignements recueillis sur Dujardin, ex-pupille de l'Assistance Publique, sont médiocres. C'est un individu changeant fréquemment de place. Il travailla à plusieurs reprises à l'Asile de Lommelet, d'où il fut renvoyé. S'étant marié, il quitta sa femme, après trois jours de mariage.

L'état de la victime

L'état de M. Gallet est sans inquiétude. Il porte ainsi que nous l'avons dit, une plaie au front et s'estime heureux de s'en tirer à si bon compte.

Cet acte de banditisme a produit une grosse émotion parmi la population agricole de Verlinghem et des environs.

Il y a une vingtaine d'années, une fermière de Verlinghem fut assassinée dans les mêmes circonstances par un nommé Mesdagt, qui fut condamné à mort et dont la peine fut commuée en celles des travaux forcés à perpétuité.

G. D.

Happée par une transmission une fillette est tuée à Hamelincourt

Un groupe d'enfants : Louise, 13 ans, Emilienne, 5 ans et Thérèse Delvallée, 3 ans, et Léone Bizart, 5 ans, jouait dans la cour de la ferme de M. Emile Decouvelacre, à Hamelincourt près d'Arras.

Dans la cour de la ferme, se trouve hors d'un mur l'extrémité d'un arbre de transmission, appartenant à l'installation mécanique d'une laiterie.

Cet arbre n'avait pas encore été scié, M. Demarquillies, installateur, à Arras, devant parfaire le montage de la laiterie électrique, située au sous-sol.

Celui-ci était en compagnie du propriétaire dans la cave du propriétaire pour la mise au point du moteur qui actionnait tout le matériel. L'arbre de transmission attira alors l'attention de la bande de petits enfants. L'un d'eux voulut se payer de curiosité et toucha l'extrémité de l'arbre qui tournait. C'est alors que la petite Léone Bizart s'approcha à son tour, trop près, hélas. . . Ses vêtements furent happés, s'enroulèrent autour de l'arbre et la pauvre gosse entraînée tournoya comme un volant. Aux poussés par l'enfant . . arrêta immédiatement le moteur.

La petite Bizart fut dégagée aussitôt. Elle portait une forte plaie à la tête et avait un bras fracturé. Transportée chez ses parents, M. Emile Bizart son père la reçut dans ses bras où elle expira peu après.

M. le docteur Michel de Croisilles a examiné le cadavre.

La douleur des parents, qui n'avaient que cette petite, est navrante.

LA LIAISON AERIENNE SEINE-TAMISE

Un avion effectue en ce moment quelques voyages aériens sur le parcours Le Bourget-Croydon, avant de faire la liaison Seine-Tamise. Parti hier à 10 h. 15, piloté par Bajac il est arrivé à destination à 14 h. 05, après une escale à Lympne, sur la côte anglaise, de midi 45 à 13 h. 20.

DENTISTES SANS DIPLOMES CONDAMNES A AMIENS

A la requête du **Syndicat des Chirurgiens-Dentistes du Nord de la France**, le Tribunal correctionnel d'Amiens a condamné à des peines d'amende et à des dommages-intérêts, trois mécaniciens-dentistes qui, sous le couvert de docteurs en médecine prête-noms avaient pratiqué, sans diplômes, la chirurgie dentaire.

Une bande de malfaiteurs polonais devant les Assises du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le 5 avril 1925 à Lens également

Dans la soirée du 5 avril 1926, M. Philéas César, demeurant à Lens, rue de Liévin, s'absenta de son domicile entre 19 h. 30 et 22 heures. A son retour, il constata qu'on s'était introduit chez lui en escaladant le mur de clôture de son jardin et en passant par la fénêtre de sa cuisine, qu'on avait ouverte de l'extérieur, après avoir brisé une vitre.

Tous les meubles avaient été fouillés, l'armoire à glace du premier étage avait été forcée avec un ciseau à bois. Un certain nombre de valeurs mobilières, notamment trois actions de la « The Algomas Central and Hudson Bay Railway Compagny », un sautoir et une montre de dame en or, ainsi que divers autres bijoux, un porte-billets, 12.550 francs en billets de banque, 420 francs en pièces d'or et 70 francs en monnaie divisionnaire d'argent avaient disparu, causant à M. Philéas un préjudice d'environ 22.000 francs.

Le 12 avril 1926 à La Madeleine

Le 12 avril 1926, M. Sacré Maurice, demeurant 16, rue du Jardin-Botanique, à La Madeleine, s'absentait de son domicile entre 19 h. 30 et 22 h. 30. A son retour, il constatait qu'il avait été volé. Au rez-de-chaussée, les meubles situés dans la véranda avaient été fouillés, même un petit meuble haut et étroit contenant l'argenterie avait été fracturé.

Au premier étage, tous les meubles avaient également été fouillés ; un petit secrétaire avait été forcé et une armoire à linge ouverte à l'aide de pesées. Enfin, un coffre-fort pensant environ 60 kg. avait disparu.

Pour éviter toute surprise, les voleurs avaient poussé les verrous intérieurs et, comme aucune trace d'effraction extérieure n'avait pu être relevée, il était facile de se rendre compte de quelle façon ils s'étaient introduit dans la maison. Après avoir escaladé le mur de clôture du jardin, ils étaient passés par la fenêtre de l'arrière-cuisine demeurée ouverte.

La liste des objets volés comprend, outre un coffre-fort retrouvé le 13 avril éventré dans un champ en bordure de la rue du Ballon, à Lille, un billet de 1.000 francs, 10 bons du Trésor 1924 5 % de 1.000 francs chacun, un réveil, deux peignoirs, des vêtements d'homme, de la lingerie de femme, un bracelet or et émail, deux montres argent, des couverts de table, un carnet de chèques et divers actes ou papiers sans valeur, ainsi qu'un révolver et un petit coffret.

Tels sont les méfaits qui amènent aujourd'hui quatre gredins polonais en Cour d'assises.

Voici par ailleurs dans quelles conditions ils ont été découverts et ce que l'instruction a établi à leur endroit.

L'acte d'accusation

1° En ce qui concerne le vol commis chez M. Bride, Mme Orsini-Delval déclara que Soltys Bronislaw avait la même silhouette que l'un des voleurs de M. Bride, et sa domestique, plus affirmative, précisa qu'elle le reconnaissait pour être celui qui, après le vol, emportait sous son bras un paquet blanc.

L'individu qui accompagnait Soltys n'a pu être identifié.

Soltys prétend que le 8 mars 1925, il est resté constamment au bal Labie, 297, rue Gambetta, à Lille, entre 16 et 20 heures. Il se dit innocent.

Soltys a bien été remarqué au bal Labie, au jour indiqué, entre 16 et 20 heures, mais il a pu pendant un certain temps s'absenter sans attirer l'attention.

2° Le vol Bozinc : Les soupçons s'étant portés sur l'élément étranger de la population de Lens, une perquisition fut faite à la cantine Joly dans un baraquement occupé par des Polonais, rue d'Arras.

Elle amena la découverte dans une chambre occupée par les nommés Janizewski et Kuczbajski d'un attirail de cambrioleur : limes, ciseau à bois, vilbrequin. Entre le matelas et le sommier, on retrouva trois des pièces de drap volées aux frères Bozinc.

Sur un rayon au-dessus de ce lit, on trouva même des étiquettes provenant indiscutablement du magasin des frères Bozinc. Kuszbajski était absent au moment où la perquisition fut opérée dans sa chambre. Quand, rentrant le soir de Lille, il en eut connaissance, il s'empressa de prendre la fuite. Arrêté à Lille, le 15 avril 1925, il reconnut avoir participé au vol.

D'après lui, il se serait borné à faire le guet pendant qu'un de ses compatriotes, demeurant à Lille, faisait avec un vilbrequin une ouverture dans le panneau de la porte d'entrée et explorait l'intérieur.

ZYMANSKI OU GROBOWSKI ?

Il a déclaré que cet individu, au nom de Zymanski, était venu de Lille tout exprès pour commettre le vol avec lui et il en a donné un signalement qui correspond à celui de Grabowki.

Le sieur Janizewski a déclaré que dans la nuit du 2 au 3 avril 1925, son compagnon de chambre n'était rentré qu'à une heure fort avancée pour partager son lit avec un Polonais en compagnie duquel il avait passé l'après-midi du 2 avril.

Ce dernier, tout comme Grabowski, était de petite taille et avait la partie inférieure d'une oreille mutilée.

Les recherches faites à Lille pour retrouver Zimanski sont demeurées vaines et, malgré les protestations de Kuszbakski et de Grabowski, il est certain que le nom de Zymanski est un nom purement imaginaire destiné à dissimuler la personnalité de Grabowski.

EXPLICATIONS NEBULEUSES DE SOLTYS

D'autre part, une perquisition faite à Lille, dans la chambre de l'accusé Soltys, aussitôt après son arrestation, a amené la découverte de sept coupons d'étoffe volés aux frères Bozinc.

Interrogé sur leur provenance, ce dernier a déclaré les avoir achetés pour la somme de 500 francs à un sieur Genieck qui, en présence d'un sieur Edeck, les lui avait offert pour la somme de 700 ou 800 francs. Genieck n'étant autre que l'accusé Orszendowski, Soltys a modifié ses déclarations premières en prétendant que le vendeur des coupons trouvés chez lui était le Polonais Edack, qu'Orszendowski lui avait présenté comme un marchand de tissus de la région de Lens.

Ce dernier a déclaré n'avoir jamais connu un individu du nom d'Edeck.

D'autre part, la date de cet achat n'a pu être indiquée d'une façon précise par Soltys, mais on sait par la maîtresse de celui-ci que les coupons dont il s'agit ne se trouvaient pas encore dans la chambre le 7 avril 1926.

Le sieur Trawicki, cousin de Soltys, arrêté en même temps que lui, était en possession de trois des coupons volés aux frères Bozinc, trouvés dans sa chambre ; il a déclaré les avoir achetés à son cousin Soltys.

Tout d'abord, il a prétendu que le prix n'en avait pas été fixé, puis il a déclaré que Soltys les lui avait vendus pour 200 francs, mais il a dû avouer qu'il n'avait vu disposer d'une pareille somme et qu'il devait encore les 200 francs à Soltys.

ORSZENDOWSKI, SA MAITRESSE...

Chez M. Philéas, à Lens, des empreintes digitales relevées sur les morceaux de la vitre brisée déposés à l'extérieur de la maison sous la fenêtre de la cuisine ont permis d'établir que l'accusé Orszendowski est certainement l'un des auteurs du vol.

En outre, la police de sûreté de Lille a découvert dans l'armoire de la chambre qu'il occupait avec sa maîtresse, Genowcsa Mazinska, 18 bis, rue d'Arcole, quatre pièces d'or de 20 francs et une de 10 francs.

Cette dernière, enfin, portait sur elle la montre et le sautoir en or volés au domicile de M. Philéas.

Malgré l'évidence de sa culpabilité, Orszendowski a toujours protesté de son innocence et sa maîtresse a prétendu avoir acheté à deux Polonais inconnus, rencontrés le 10 avril 1925, au Consulat de Pologne, à Bruxelles, les sept pièces d'or, la montre et le sautoir. Orszendowski n'a donné aucune explication sur l'origine des pièces d'or qu'il prétend n'avoir jamais vues.

...ET LES AUTRES

Le 6 avril 1925, Soltys négocia chez le changeur Fourmestreaux, à Lille, et chez MM. Huard et Roy, banquiers à Lille, une partie des titres volés chez Philéas la veille. Il était accompagné d'un compatriote qui n'a pas été identifié.

Lorsqu'il a été arrêté, il était porteur de six coupons détachés des trois actions « The Algomas Central and Hudson Railway Compagny », volés chez Philéas et ces trois titres ont été retrouvés dans sa chambre.

Interrogé à plusieurs repises sur leur provenance, il a déclaré tantôt qu'il les tenait d'un sieur Edeck, tantôt qu'il lui avaient été remis par Orszendowski, le 6 ou le 7 avril 1925, ainsi que trois pièces d'or qui ont été trouvées en la possession de Traviki, son cousin.

Les explications fournies par Travicki au sujet de ces pièces ont souvent varié.

Il a toujours soutenu qu'elles lui avaient été remises par Soltys, mais après avoir précisé qu'il les lui avait données ou confiées, il a prétendu les lui avoir achetées à raison de 60 franc l'une.

Soltys, de son côté, après avoir nié, a dû reconnaître qu'il avait eu deux pièces d'or de 20 francs que son cousin Travicki lui avait prises pour les conserver.

Enfin, l'accusé Grabowski, qui avait pris la fuite lors de l'arrestation d'Orszendowski et de Mazinska, avait dans sa précipitation oublié d'emporter son pardessus, et dans une poche de ce vêtement on a trouvé un bon de Trésor de 5 % 1924 n° 1.980.408, volé chez le sieur Philéas, à Lens, ainsi qu'une enveloppe portant divers numéros de titres, mentions qui ont été écrites de la main du sieur Philéas. Grabowski, après avoir déclaré que le bon du Trésor lui avait été remis en gage d'un prêt de 60 francs par Soltys, qui se trouvait sans argent, a prétendu que l'individu dont il avait voulu parler, tout en ayant le prénom de Bronislaw, ne s'identifie pas avec Soltys.

LE DERNIER VOL

Il fut commis chez M. Sacré, par Soltys et Orszendowski, qui furent arrêtés le 14 avril, au moment où ils tentaient de négocier trois des bons volés à M. Sacré.

Une perquisition faite dans la chambre qu'Orszendowski habitait avec sa maîtresse, Mazinska, 18 bis, rue d'Arcole, à Lille, amena la découverte de la plupart des objets volés à M. Sacré. Ils y avaient été apportés par Mazinska, veuve Pruss, dans une valise qu'Orszendowski lui avait remise dans un café.

Dans une chambre voisine occupée par Travicki, on a également perquisitionné et ce dernier a été trouvé nanti d'une montre en argent volée à M. Sacré.

Il a prétendu l'avoir achetée le 13 avril 1925 d'un Polonais inconnu rencontré rue Nationale, à Lille.

Orszendowski a avoué avoir participé à l'exécution du vol commis chez M. Sacré et a donné des faits la version suivante :

Le 12 avril 1925, vers 19 h. 30, il se trouvait au bal Labie, 297, rue Léon-Gambetta, à Lille, et s'y rencontra avec un certain nombre de Polonais qui fréquentaient habituellement cet établissement avec sa maîtresse et Soltys.

Ils sortirent tous trois ensemble et, laissant la femme Mazinska, Soltys et lui se rendirent à La Madeleine ; son rôle dans l'exécution du vol consistait à faire le guet pendant que Soltys fracturait et fouillait les meubles et à coopérer au transport des objets volés et du coffre-fort.

CONTRADICTIONS

Soltys oppose à son co-accusé, Orszendowski, des dénégations formelles : il affirme que le 12 avril 1925, il n'a pas quitté le bal Labie de toute la soirée.

La femme Mazinska a fait des déclarations qui, en ce qui concerne l'alibi invoqué par Soltys, concordent avec celles d'Orszendowski, mais par contre, un sieur Van Lierde, courtier en photographie, qui se trouvait au bal Labie, le 12 avril 1925, est venu affirmer que si Orszendowski, Mazinska Genowefa, Grabowski et le sieur Volnicki, actuellement décédé, étaient sortis ensemble vers 20 h. 30, Soltys n'avait pas quitté l'établissement avant minuit.

ANTÉCÉDENTS

Orszendowski est mal noté, il a déjà été condamné en France sous le nom de Matuszenski, pour vagabondage et coups. Soltys peu délicat et travailleur, passait pour vivre aux dépens de son cousin Travicki.

Grabowski a été condamné en Pologne pour vols commis en 1905, 1907 et 1908, et en France sous le nom de Chivalenski pour vol commis en avril 1921 et pour avoir enfreint en 1922 l'arrêté d'expulsion pris contre lui en mai 1921.

Il a travillé pendant un certain temps dans une usine sise à Lille, faubourg d'Arras.

Kuszbajski est en France depuis 1923 ; il est réputé sournois et violent.

Travicki avait meilleure réputation, il travaillait régulièrement.

Mazinska Genovefa, veuve Pruss, est venue en France pour la première fois, en 1925, lors de son arrestation, revenant de Belgique ; elle était à Lille depuis très peu de temps, mais les renseignements de police signalent qu'elle connaissait Grabowski ou Chivalenski et Orzendowski ou Matuzewski bien avant son arrestation.

L'AUDIENCE

Assis dans le box des accusés, ils sont exactement une demi-douzaine.

Bronislas Soltys, 34 ans, robuste gaillard au teint olivâtre, aux yeux intelligents et vifs. Correct d'allure, un tantinet obséquieux, il se défend avec habileté. C'est le seul qui parle le français.

Stanislas Orzendowski, 26 ans, face de demi-lune, nez qui pointe, chevelure blondasse.

Antoine Trawicki, 33 ans, cousin du premier, d'aspect plutôt sympathique. L'appareil judiciaire l'émeut un peu, et ses paupières s'embuent pendant qu'on l'interroge.

Edouard Grobowski, 39 ans. Celui-là est franchement antipathique avec son regard sournois.

Stanisles Knebecki, 27 ans, quelconque.

Enfin, Genowefa Mazinska, 30 ans, figure ronde et chevelure rousse en broussaille. De temps à autre, elle y va de sa larme.

La défense est représentée par Mes M.-L. Kah, Buffquin, Butruille, Vanhoucke et Ph. Kah.

M. Floriet, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Sur les 15 témoins cités, 5 font défaut ; un est malade, les autres n'ont pu être touchés par les convocations.

Audience morne et sans intérêt.

L'interrogatoire qui se fait par le truchement d'un interprète, n'apporte rien de plus que ce que l'acte d'accusation nous a appris.

Soltys, qui fait cependant figure de principal accusé, se défend d'avoir commis le moindre vol ; Knebeski, cependant, l'accuse.

Les autres affirment ne pas avoir connu la provenance des objets ou valeurs trouvés entre leurs mains. Ils nient, aussi, bien entendu, malgré les charges relevées contre certains d'entre eux, d'avoir participé aux cambriolages commis.

Et l'audience est interrompue après l'audition des témoins qui n'appartent d'ailleurs que des dépositions un peu oiseuses.

Elle reprendra aujourd'hui à midi.

UN ODIEUX INDIVIDU A ÉTÉ CONDAMNÉ A HUIT ANS DE TRAVAUX FORCES ET A VINGT ANS D'INTERDICTION DE SÉJOUR

Mme Cafau, née Maria Mathez, domiciliée à Aniche, 34, rue Thiers, revenait, à pied, de Bruilles-les-Marchiennes où elle avait passé la journée et la nuit précédentes.

Mme Caffau était à peine arrivée au hameau du Traisnel, qu'un cycliste la rejoignait puis la dépassait.

Poursuivant son chemin, elle remarqua que l'individu, descendu de vélo, était arrêté au lieudit « le Chemin des Vaches ».

Lorsqu'elle fut à sa hauteur, l'homme se précipita sur elle et, l'ayant renversée, tenta de lui faire subir d'odieuses violences.

Ne pouvant arriver à ses fins, l'individu la frappa brutalement, puis, s'emparant du parapluie de la malheureuse et lui arrachant son collier d'or, il prit la fuite.

Le malfaiteur n'alla pas loin. Deux heures après son forfait, il était arrêté.

C'était un repris de justice, quatre fois condamné, du nom de Charles Bernard, 24 ans, herscheur, sans domicile fixe.

Inculpé de tentative de viol et de vol qualifié, Bernard qui, à l'instruction, avait tenté de faire croire que Mme Caffau était sa maîtresse et qu'elle lui avait donné rendez-vous, est revenu sur cette déclaration. Il a fait des aveux, alléguant l'ivresse comme excuse.

Charles BERNARD, dont l'attitude à l'audience a été cyniquement désinvolte malgré les fades regrets qu'il a exprimés, se voit condamner *à huit ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour.*

LA LIVRE A 122.45 LE DOLLAR A 25.23

Les changes ont gardé hier leur stabilité des jours précédents. Il faut noter cependant un léger fléchissement des devises anglo-saxonnes.

En effet, la livre après être demeurée à 122.50 pendant la matinée d'hier, a atteint au plus haut 122.52 en séance officielle et a clôturé à 122.45. De son côté, le dollar a passé de 25.20 à 25.22. Le belga, après avoir coté 3.54, a terminé à 3.56.

:: LES IMPOTS :: SUR LES REVENUS :: EN 1927 ::

Impôt général

EXEMPTION : jusqu'à 7.000 francs de revenu net.

TAUX :

1,20 %	de 7.100	à 20.000	fr. de rev. net
2,40 %	de 20.100	à 30.000	»
3,60 %	de 30.100	à 40.000	»
4,80 %	de 40.100	à 50.000	»
6, %	de 50.100	à 60.000	»
7,20 %	de 60.100	à 70.000	»
8,40 %	de 70.100	à 80.000	»
9,60 %	de 80.100	à 90.000	»
10,80 %	de 90.100	à 100.000	»
12 %	de 100.100	à 125.000	»
13,20 %	de 125.100	à 150.000	»
14,40 %	de 150.100	à 175.000	»
15,60 %	de 175.100	à 200.000	»
16,80 %	de 200.100	à 225.000	»
18 %	de 225.100	à 250.000	»
19,20 %	de 250.100	à 275.000	»
20,40 %	de 275.100	à 300.000	»
21,60 %	de 300.100	à 325.000	»
22,80 %	de 325.100	à 350.000	»
24 %	de 350.100	à 375.000	»
25,20 %	de 375.100	à 400.000	»
26,40 %	de 400.100	à 450.000	»
27,60 %	de 450.100	à 500.000	»
28,80 %	de 500.100	à 550.000	»
30 %	à partir de 550.100		»

ABATTEMENTS SUPPLEMENTAIRES :

3.000 fr. pour le contribuable marié ;

3.000 fr. pour chaque enfant au-dessous de 21 ans resté à la charge de ses parents ;

2.000 fr. pour toute autre personne à la charge du contribuable, si le nombre des personnes à sa charge ne dépasse pas cinq ;

3.000 fr. pour chacune de ces autres personnes au delà de cinq personnes à sa charge.

REDUCTIONS D'IMPOT POUR CHARGES DE FAMILLE :

1	personne à charge	5 %
2	» »	10 %
3	» »	15 %
4	» »	25 %
5	» »	35 %
6	» »	45 %
7	» »	55 %
8	» »	65 %
9	» »	75 %
10	» »	85 %
11	» »	95 %

AGGRAVATIONS D'IMPOTS :

Majoration de 25 % pour les célibataires ou divorcés âgés de plus de 30 ans et sans personne à leur charge ;

Majoration de 10 % pour les contribuables mariés depuis plus de deux ans, âgés de plus de 30 ans, sans enfants et sans personne à charge.

Ces majorations ne sont pas applicables aux mutilés de guerre dont l'invalidité atteint ou dépasse 40 %.

NOTA. — Lorsque le revenu net total du contribuable, défalcation faite des déductions pour charges de famille, n'est pas supérieur à 10.000 fr., la réduction d'impôt est de 7,50 % pour une personne à charge, 15 % pour deux, 30 % pour trois, 45 % pour quatre, 60 % pour cinq, 75 % pour six, 90 % pour sept, 100 % au-dessus de sept.

Après les Élections Sénatoriales

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

CE QUE DISENT LES JOURNAUX

(Suite)

Du **Petit Journal**.

« La caractéristique de ce scrutin est le gain de 10 sièges pour les socialistes unifiés et les socialistes-communistes, ce qui portera leur nombre à 16.

Il va donc se former, pour la première fois au Sénat, un groupe socialiste unifié.

Tout en reconnaissant l'importance en quelque sorte historique de ce fait il faut noter que l'énorme majorité du Sénat reste favorable à l'action du gouvernement d'Union nationale. On peut donc affirmer que rien n'est changé dans la situation politique ».

Du **Journal** (M. Fernand Hauser).

« Au total, si l'on divise le Sénat en deux groupements, l'un de gauche, comprenant les socialistes-communistes, les socialistes, les radicaux et radicaux-socialistes, et l'autre de droite, comprenant les autres partis, on constate que les gauches gagnent quatre sièges. Cela, on le comprendra aisément, ne peut suffire à modifier de façon sérieuse la répartition politique de l'assemblée ».

Du **Matin**.

« Les résultats seront diversement appréciés. Le fait, qui paraît hors de doute, est que les socialistes sont les vainqueurs de la journée ; ils gagnent dix sièges (deux dans la Haute-Vienne, cinq dans la Seine, deux dans le Rhône, un dans le Puy-de-Dôme), et n'en perdent aucun. Ils seront désormais seize au Luxembourg où nous verrons surgir un nouveau groupe, à l'extrême gauche de l'Assemblée, sur les confins de la gauche démocratique ».

Du **Petit Parisien**.

« Des faits sans précédent caractérisent le scrutin d'hier.

Un ancien Président de la République, ancien président du Conseil, M. Millerand, a été battu. Le président sortant du Sénat, M. de Selves, a été battu. Le président de la Chambre a été élu. C'est la première fois que les deux Chambres perdent en même temps leur président. Autre particularité le préfet de police, en exercice, M. Morain, n'a pas réussi à se faire élire en Saône-et-Loire ».

De l'**Homme Libre** (M Eugène Lantier).

« Dans l'ensemble les élections sénatoriales n'apportent pas de grands changements à la situation antérieure.

Ni les amis ni les adversaires du gouvernement (si, par hasard, le gouvernement a des adversaires) ne sauraient trouver, dans ce scrutin sans courant, matière à se réjouir ou à s'affliger ».

Du **Quotidien** (M. Pierre Bertrand).

« Mais enfin, ce qu'il est dès maintenant permis de dire, c'est que le pays consulté, même au suffrage restreint, a très nettement affirmé sa résolution de persévérer dans l'action républicaine.

On semblait croire, par instants, que la France était entamée par le fascisme, que les partis de réaction se développaient, que le nationalisme avait grandi dans les troubles de l'après-guerre.

La journée d'hier est un démenti catégorique à ces propos outrageants.

On ne pouvait raisonnablement espérer que, dans une consultation d'électeurs au second degré, « la démocratie coulât à pleins bords ».

Du moins, s'est-elle, d'une manière sensible, élargie.

Une fois de plus, la démonstration de leur impuissance est faite aux adversaires du régime ».

De l'**Ere Nouvelle** (Editorial).

« Dans la bataille sénatoriale les républicains ont senti la nécessité d'une discipline, au moins au second tour de scrutin, qui a du bon, quoi qu'en en dise. Ils ont donc réglé l'ordre du combat. Ils sortent victorieux de l'épreuve.

Les gains sont d'autant plus appréciables que sous une forme éclatante — s'agissant d'une manifestation électorale au deuxième degré — ils confirment les succès cartellistes de mai 1924 et du printemps de 1925 ».

De l'**Œuvre** (M. Gustave Téry).

« L'ensemble des résultats prouve que l'élite politique de ce pays reste orientée à gauche. Le progrès sera marqué par l'acquisition d'une douzaine de sièges ; et ce qui n'est pas moins remarquable, c'est le nombre des suffrages gagnés par la cause républicaine. En Seine-et-Marne, en Savoie, dans le Rhône, dans les Deux-Sèvres, dans la Sarthe l'augmentation est particulièrement sensible. Qu'en résultera-t-il en fait ? Nous aurons une première et prochaine occasion de nous en apercevoir, lorsqu'il s'agira de nommer le nouveau président du Sénat... ».

De la **Volonté** (M. Albert Dubarry).

« Et maintenant, quelles vont être les conséquences, au point de vue gouvernemental, de ces alliances électorales dont certaines ont donné des résultats fort appréciables et qui, dans leur principe et dans leur action, vont résolument à l'encontre de la thèse d'Union Nationale soutenue et pratiquée par le Cabinet Poincaré ?... Je me réserve de tirer les conclusions qui s'imposent ; mais je tiens à laisser s'écouler quelques jours d'abord, car je crois savoir que le principal intéressé, je veux dire le chef du gouvernement, a déjà pris une décision que les récents événements lui ont dictée ».

Du **Peuple** (M. Francis Million).

« Quant aux modifications apportées dans la composition des groupes, elles n'auront une réelle valeur, pour le mouvement ou une réelle valeur, pour le mouvement ou une réelle valeur, pour le mouvement ou